

CCAS DE QUINCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 MARS 2024

Compte rendu du 26 mars 2024

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures sur convocation adressée le vingt-et-un mars mille vingt-quatre, sous la présidence de Monique AUBERT.

11 membres en exercice, 8 présents, 10 votants ; 19h05 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Présents : Monique AUBERT, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Odile DAVID MIRGUET, Marie-Claire GUICHERT, Céline PIN, Patrick AUDEMARD, Rosette HABIMANA

Absents ayant donné pouvoir : Pascal DAVID à Monique AUBERT
Elodie FEUILLET à Céline PIN

Absente : Françoise CHAMPAVIER

Secrétaire de séance : Céline PIN

I. Approbation du Compte-rendu du 26 février 2024

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

II. Communication des décisions prises par délégation

Néant.

III. Projets de délibération

Délibération n° 2024-02_Approbation du Compte de Gestion 2023

La Vice-Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du Comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les écritures s'y rattachant et le compte de gestion dressé par le Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le compte de gestion du Comptable Public pour l'année 2023,

Article 2 : dit que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n° 2024-03_Approbation du Compte Administratif 2023

Après avoir adopté le compte de gestion ainsi que les exécutions budgétaires de l'exercice considéré qui s'établissent comme suit :

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Cumul</i>
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	32 794,68 €	32 794,68€
Recettes réalisées	0.00 €	24 796,70 €	24 796,70 €
Dépenses			
Prévisions budgétaires totales	0.00 €	32 794,68 €	32 794,68 €
Dépenses réalisées	0.00 €	29 063,62 €	29 063,62 €
Clôture			
Solde d'exécution 2023	0.00 €	-4 266,92 €	-4 266,92 €
Résultat reporté 2022	0.00 €	7 964,68 €	7 964,68 €
Résultats de clôture 2023	0.00 €	3 697,76 €	3 697,76 €

Le Conseil d'administration, sous la présidence de Monique AUBERT, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : approuve le compte administratif 2023 du budget présenté.

Délibération n° 2024-04_Affectation du résultat 2023

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Pour mémoire CA 2022

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	-4 266,92 €	- 3531,28 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	7 964,68 €	11 495,96 €
Résultat de clôture à affecter	3 697,76 €	7 964,68 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M57 applicable au budget,

Article 1 : décide d'affecter le résultat :

- Article 002 = Résultat de fonctionnement reporté : **3 697,76 €**

Délibération n° 2024-05_Subventions 2024

Monique AUBERT vice-présidente, expose à l'Assemblée les propositions de subventions pour l'année 2024 qui s'établissent comme suit :

		<i>Pour mémoire 2023</i>
Mission Locale Plateau Val de Saône	3 650.92 €	3 597.00 €
AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap	150,00 €	150,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Neuville Sur Saône	150,00 €	150,00 €
SECOURS CATHOLIQUE Val de Saône	150,00 €	150,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	300,00 €	300,00 €
LA CROIX ROUGE FRANCAISE Unité Porte de la Dombes,	150,00 €	150,00 €
ADMR Quincieux/Les Chères	8 000,00 €	8 000,00 €
Centre Léon Bérard	150,00 €	150,00 €

Soit un total de 12 700.92 Euros

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 22 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif,

Article 1 : adopte les propositions ci-avant exposées.

Délibération n° 2024-06_Adoption du Budget Primitif 2024

Madame la Vice-Présidente donne lecture du projet de budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
011	Charges à caractère général	12 950,00	13 597,76	
6068	Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	200,00	200,00	
6168	Autres primes d'assurance	200,00	200,00	
6182	Documentation générale et technique	50,00	50,00	
6234	Réceptions	12 500,00	13 147,76	
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	19 700,00	19 150,00	
65133	Secours d'urgence	3 000,00	2 500,00	
65134	Aides	3 000,00	3 500,00	
6558	Autres contributions obligatoires	100,00	100,00	
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	13 500,00	13 000,00	
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	100,00	50,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		32 650,00	32 747,76	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges spécifiques (c)	50,00	50,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	50,00	50,00	
022	Dépenses imprévues (e)	94,68	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		32 794,68	32 797,76	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		32 794,68	32 797,76	

+		0,00
+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 797,76

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 200,00	1 200,00	
7088	Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	1 200,00	1 200,00	
74	Dotations et participations	23 000,00	0,00	
74748	Participations autres communes	23 000,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	280,00	27 550,00	
756	Libéralités reçues	150,00	400,00	
757361	Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement		27 000,00	
75888	Autres produits divers de gestion courante	130,00	150,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		24 480,00	28 750,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits spécifiques (c)	350,00	350,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	350,00	350,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		24 830,00	29 100,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		24 830,00	29 100,00	

+		0,00
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 697,76
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	32 797,76

(1) La comparaison avec le budget précédent (colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice 2023 sans prise en compte des DM (décisions modificatives : il n'y en a pas eu en 2023).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu le 26 février 2024,

Vu les délibérations en date du 25 mars 2024 portant approbation du compte administratif 2023 et affectation du résultat 2023,

Article 1 : approuve le budget primitif 2024 présenté ci-dessus.

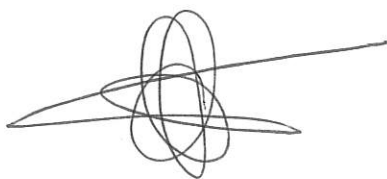
IV. Questions diverses

Demande d'aide

Une administrée que nous avons précédemment aidée, se trouve dans une situation financière compliquée qui perdure ; sa mandataire judiciaire nous a contacté pour une facture de consommation électrique en souffrance (829.98€). Elle nous a également informé qu'une demande d'aide au FSL (Fonds de solidarité logement) auprès de la CAF était en cours d'instruction. Le CCAS reste en attente du montant prise en charge par le FSL, afin de se positionner sur une éventuelle aide qui pourrait solder la dette. Dossier à suivre.

La séance est levée à 19h35.

La secrétaire
Céline PIN



La Vice-Présidente
Monique AUBERT



